

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Girard

<https://www.cadre21.org/membres/82d4f08fc915ab7ed45178bb>

Date d'obtention : 2022-02-28 18:23:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une façon efficace pour bien encadrer des situations qui impliquent des sextos. Soutenir les personnes victimes et les accompagner dans le protocole. Diminuer les conséquences, agir vite et bien dans l'intérêt des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus outillée sur la façon d'intervenir lors d'une situation de dénonciation de sextos. Le cadre sera plus clair et mes interventions seront plus adaptées envers les personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que la situation de sextos soit prise en charge rapidement afin de diminuer les conséquences chez les personnes impliquées de près ou de loin de la situation problématique. M'assurer que le protocole soit bien réalisé pour la sécurité de tous.